

Action n°9 – Territoire responsable

Limiter les émissions de produits nocifs pour l'environnement dans l'activité des services techniques

Enjeux

Protéger le milieu naturel (air, eau, sols, biodiversité) et la santé des utilisateurs en réduisant les impacts de produits utilisés par les services techniques (voirie, entretien des espaces...).

Limiter les émissions de produits polluants.

Objectifs de l'action

- Diminuer, voire supprimer, l'usage de produits contenant des matières nocives pour l'environnement
- Limiter l'utilisation ou remplacer des produits nocifs par des produits ou techniques moins polluantes (désherbage, salage...).
- Réduire jusqu'à quasi-disparition l'utilisation des produits phytosanitaires sur le domaine public

Description

Développer la connaissance et le savoir faire, expérimenter et généraliser, chaque fois que possible, les méthodes alternatives à l'utilisation de produits nocifs pour l'environnement et/ou la santé (ex : désherbage thermique, manuel ou mécanique en place de produits désherbants).

Faire bénéficier l'ensemble des agents du retour sur expérience par des temps d'échanges de savoir-faire.

Limiter l'utilisation des produits nocifs quand ils ne peuvent être supprimés (ex : salage raisonné).

Moyens financiers et humains

Investissement : 20 000 euros par an.
Fonctionnement : budget constant

Calendrier de réalisation

Réalisation dès 2011

Indicateurs d'évaluation

Diminution de l'utilisation de matières nocives pour l'environnement.

Service pilote de l'action

CTM

Services associés à l'action

Tous services utilisateurs, en particulier le personnel d'entretien.

